



COMMUNIQUÉ

RETRAITE RATP

LE GOUVERNEMENT RECULE ET DONNE RAISON À L'UNSA

UNSA GROUPE RATP remercie l'ensemble des agents qui nous ont soutenus dans notre démarche d'annulation des effets négatifs de la réforme de retraite RATP sur la date de l'ouverture des droits à la retraite (DOD).

En effet, un calendrier précis de la réforme prévoit un décalage du DOD de manière progressive jusqu'à 2 ans maximum.

Pourtant, avec le décret publié en la matière, nombre d'agents RATP essentiellement en carrière mixte ont vu leur date de DOD reportée de 3 ans voir 4 ans et même 5 ans pour certains.

L'intervention de votre syndicat UNSA GROUPE RATP auprès du Gouvernement a abouti favorablement après des mois d'actions.

La victoire obtenue par votre syndicat dans ce dossier annonce d'autres résultats dans des combats engagés devant les tribunaux comme celui sur la demande d'annulation du décret sur la possibilité accordée à la RATP de consulter le volet B2 des casiers judiciaires des agents.

UN RÉSULTAT POSITIF POUR UNSA GROUPE RATP QUI S'EST DESSINÉ EN 4 GRANDES DATES :

1. 11 JANVIER 2024

UNSA GROUPE RATP interpelle la Direction RATP en attirant l'attention du Président CASTEX.

2. 11 JUIN 2024

UNSA GROUPE RATP interpelle le Premier ministre et obtient un rendez-vous avec le Gouvernement pour évoquer la situation et trouver des solutions de correction.

3. 24 JUIN 2024

Le Gouvernement valide les demandes et remarques de votre syndicat UNSA GROUPE RATP sur l'annulation des effets négatifs du décret de réforme publié le 28 juillet 2023.

Une lettre ministérielle est envoyée à la RATP pour effectuer le nécessaire.

4. 24 OCTOBRE 2024

Suite à l'Alarme Sociale de l'UNSA GROUPE RATP, la Direction RATP propose un courrier d'information co-signé du DRH et du Directeur de la CRP qui sera envoyé aux salariés bénéficiant d'une DOD dérogatoire de la date de celle-ci.

26/10/24



UNSA GROUPE RATP LA SEULE DIFFÉRENCE

www.unsa-grouperatp.fr

21 rue Jules Ferry - 93170 BAGNOLET

@unsa.grouperatp@gmail.com

Tél. : 06 16 34 71 64